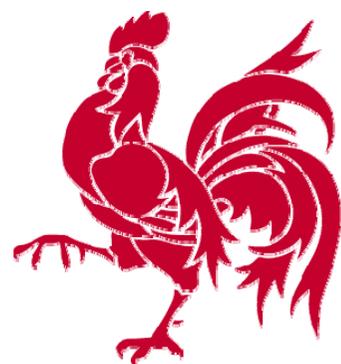




LES CONTRATS DE RIVIÈRE EN RÉGION WALLONNE



Wallonie



Service public
de Wallonie

DIRECTION DES EAUX DE SURFACE

SMOOS AUGUSTIN

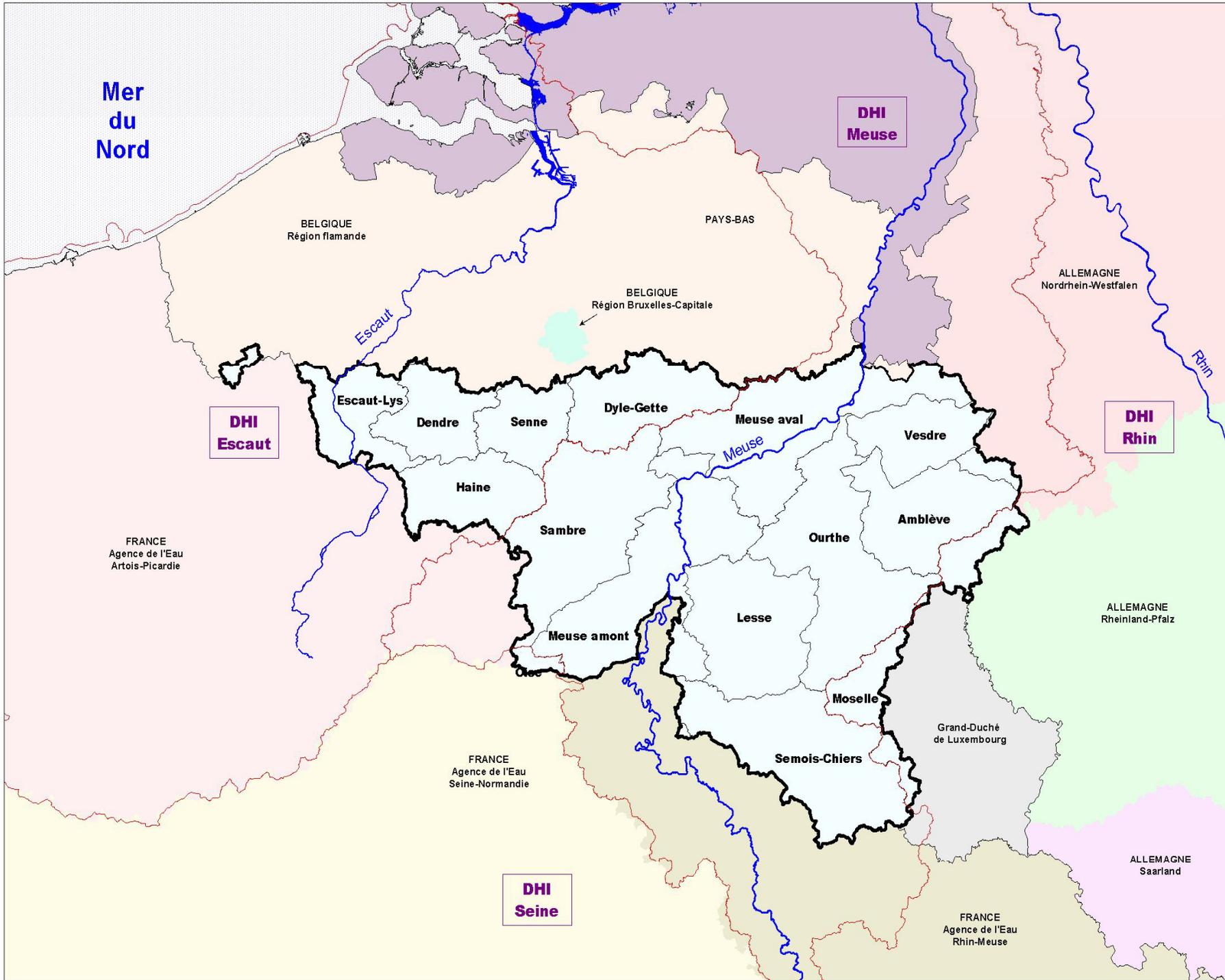


DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

- I. INTRODUCTION
- II. CONTRAT DE RIVIERE: DEFINITION
- III. CADRE LEGAL/STRUCTURE/FINANCEMENT
- IV. METHODOLOGIE
- V. EXEMPLES D' ACTIONS
- VI. BENEFICES DE LA DEMARCHE





I. INTRODUCTION

LA GESTION DES COURS D'EAU EN WALLONIE

La Wallonie compte plus de 12.000 cours d'eau répartis comme suit (par ordre d'importance décroissant) :

Gestion publique :

Voies navigables , gérées par la DGO2 (DVH) :	873
km	
Cours d'Eau non navigables de 1ère catégorie gérés par la DGO3 (DCENN) :	1.791 km
Cours d'Eau non navigables de 2ème catégorie gérés par les Provinces :	5.568
km	
Cours d'Eau non navigables de 3ème catégorie gérés par les Communes :	4.192
km	

Gestion privée :

Cours d'Eau non classés :	9.924 km
Cours d'Eau non repris à l'atlas:	2.171 km

=> 24 500 km de cours d'eau en RW

Densité des cours d'eau:

km/km²



4

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



1,5

SPW
Service public
de Wallonie

II. CONTRAT DE RIVIÈRE: DÉFINITION



II. CONTRAT DE RIVIÈRE: DÉFINITION

DEFINITION

Protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin

OBJECTIFS

La restauration, la protection et la valorisation des ressources en eau du bassin, en intégrant harmonieusement l'ensemble des caractéristiques propres à la rivière.

ENGAGEMENTS

Le contrat de rivière engage ses signataires, chacun dans le cadre de ses responsabilités, à atteindre des objectifs déterminés dans des délais raisonnables et à en assurer l'exécution.



CR = démarche volontaire et engagements moraux !!



II. CONTRAT DE RIVIÈRE: DÉFINITION

APPROCHE REGLEMENTAIRE

- C.R .= en parallèle aux législations en vigueur
- C.R. ≠ processus de sanction
- C.R. .= engagements moraux
- C.R. ≠ substitution de compétences ou de responsabilités des uns au profit des autres

APPROCHE FINANCIERE

APPROCHE PAR LA CONCERTATION

APPROCHE PAR SENSIBILISATION/PARTICIPATION

APPROCHE PAR LA FORMATION



III. CADRE LÉGALE/STRUCTURE/FINANCEMENT

A. CADRE LÉGALE

ANCIENNEMENT

Circulaire ministériel du 18 mars 1993

Circulaire ministériel du 20 mars 2001

ACTUELLEMENT

Décret du 07 novembre 2007 relatif aux CR

Arrêté du 13 novembre 2008 modifiant le livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, relatif aux contrats de rivière. (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009)



III. CADRE LÉGALE/STRUCTURE/FINANCEMENT

B. STRUCTURE

ASSEMBLEE GENERALE (Comité de rivière)

Rassemble tous les intéressés : coordination globale
(2X/ an)

CONSEIL D'ADMINISTRATION (préparation des Comités)

Rassemble un nombre restreint de personnes
(représentants communaux, régionaux, monde associatif)

COORDINATEUR DE PROJETS

Élaborer et coordonner un projet de contrat de rivière

Favoriser le dialogue, organiser des inventaires de terrain et initier des projets
en accord avec les gestionnaires et les différents usagers

GROUPES DE TRAVAIL (suivi spécifique - résolution des problèmes - travail par thème)

Travail en équipe spécifique en fonction des dégradations relevées sur le terrain (les différents partenaires sont invités à y participer et la Région wallonne assure un soutien technique)

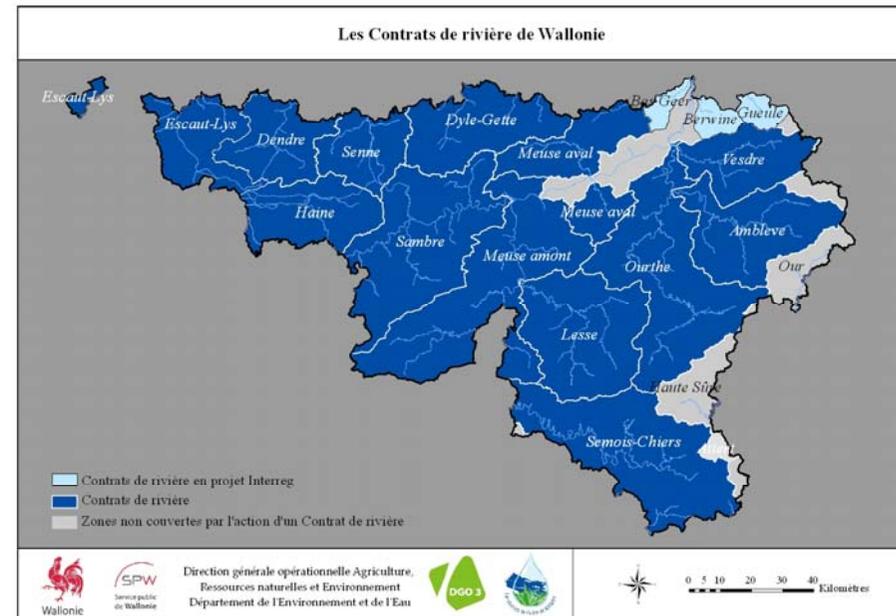


III. CADRE LÉGALE/STRUCTURE/FINANCEMENT

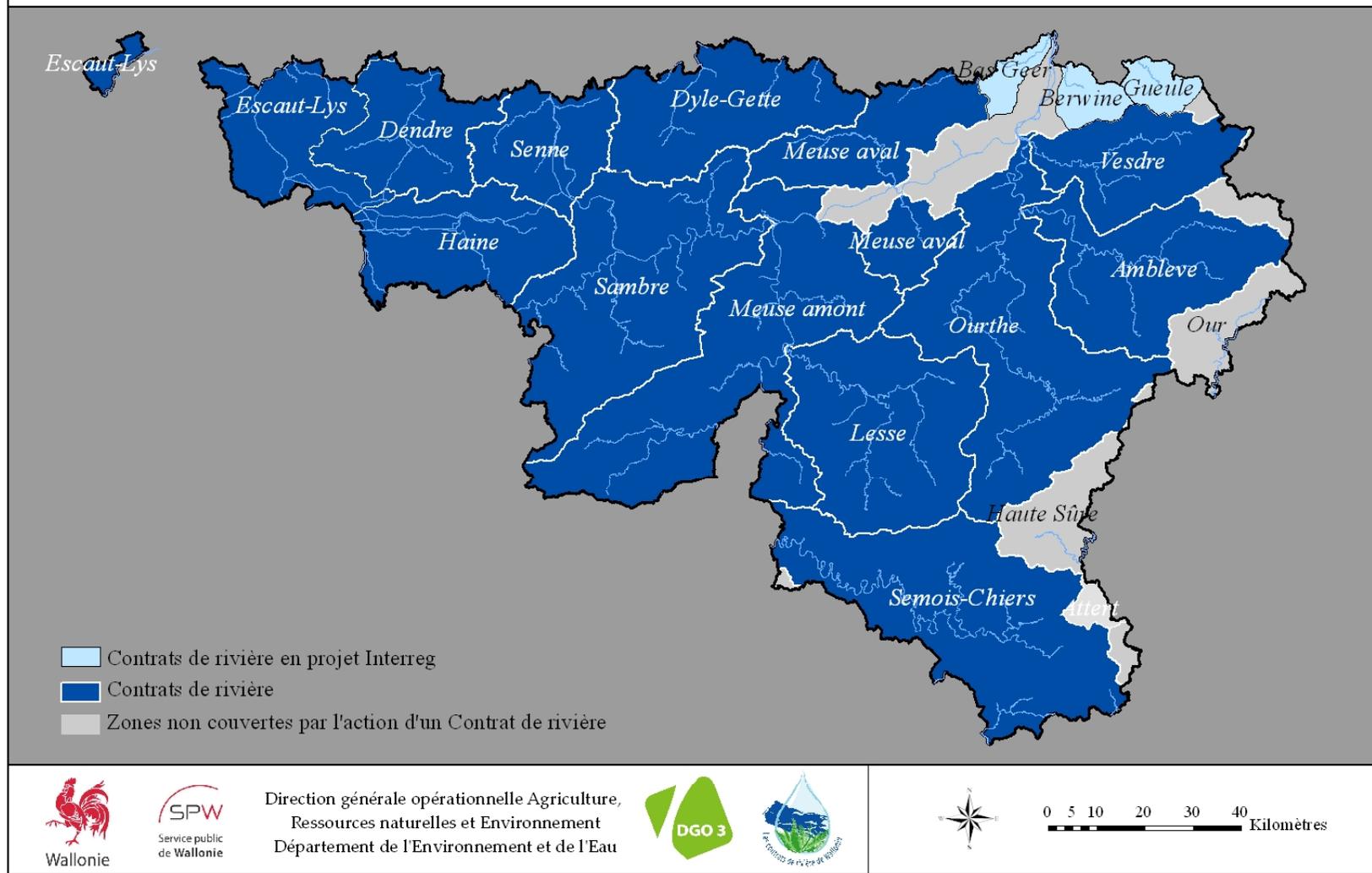
B. STRUCTURE

QUELQUES CHIFFRES

- 13 CR existants
- 1600 partenaires
- 92% du territoire wallon
- 232 communes sur 262 sont partenaires
- 54 équivalents temps-plein
- 10.300 km de cours d'eau inventoriés
- 25 000 Points noirs répertoriés
- +/- 2.631.000 € de budget total annuel
- 2 agents du SPW pour la coordination



Les Contrats de rivière de Wallonie



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

11



Wallonie



Service public
de Wallonie

III. CADRE LÉGALE/STRUCTURE/FINANCEMENT

C. FINANCEMENT

Qui ?

Wallonie (SPW)
Commune (s)
Province (s)



Quoi

Les frais de fonctionnement (personnel, fournitures, matériel, locaux, sensibilisation, ...)

?

Rem: les partenaires financent eux-mêmes les actions pour lesquelles ils se sont engagé:

Combien

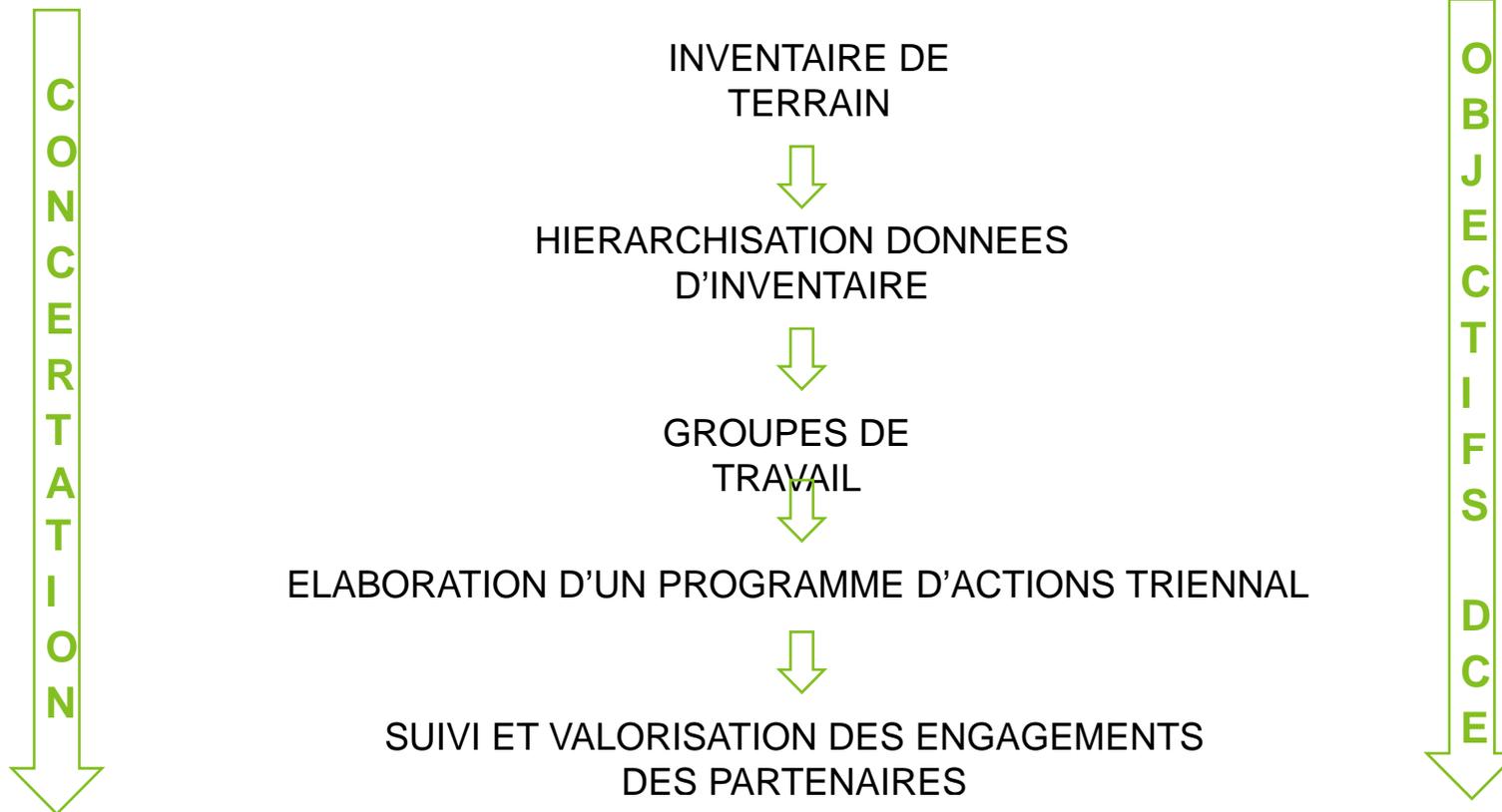
Frais de fonctionnement = 70% subsides régionaux (SPW)
+ 30% subsides commune (s) + province(s)

?

En 2013: +/- 1.570.000 euros alloués par la Wallonie aux différents CR

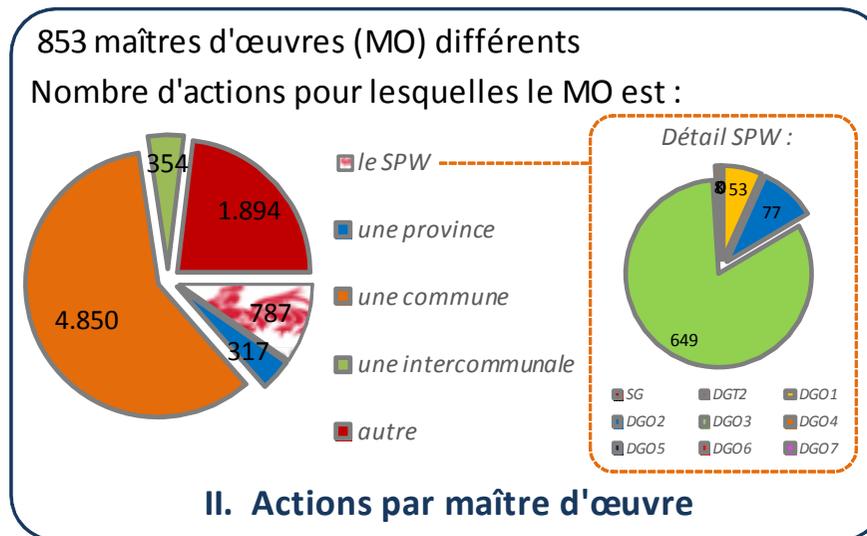
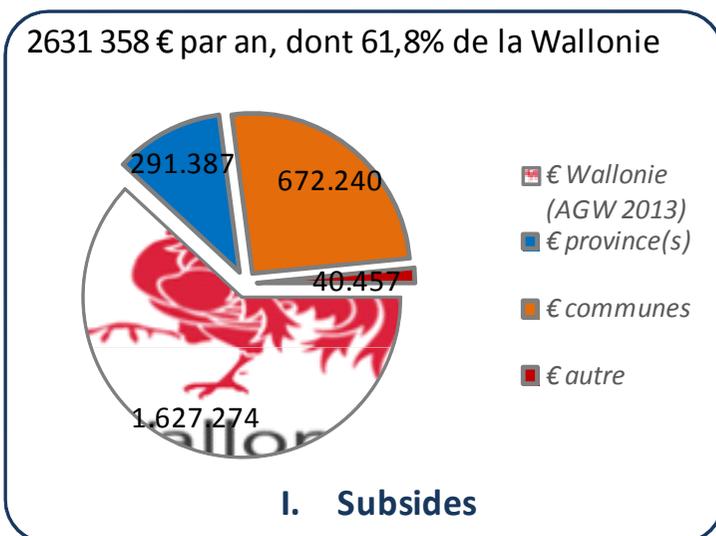


IV. MÉTHODOLOGIE & INVENTAIRES DE TERRAIN



V. EXEMPLES D' ACTIONS

QUELQUES CHIFFRES: Programmes d'actions 2014-2016



8 023 actions prévues

25 085 points noirs relevés, dont 10 252 prioritaires

10 331 km de linéaire inventorié



V. EXEMPLES D' ACTIONS

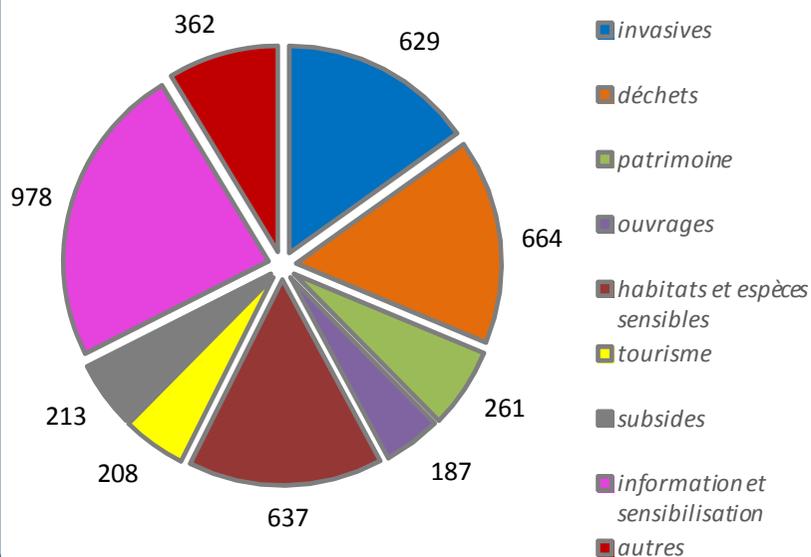
Actions par thème

Directive cadre sur l'Eau (DCE) :

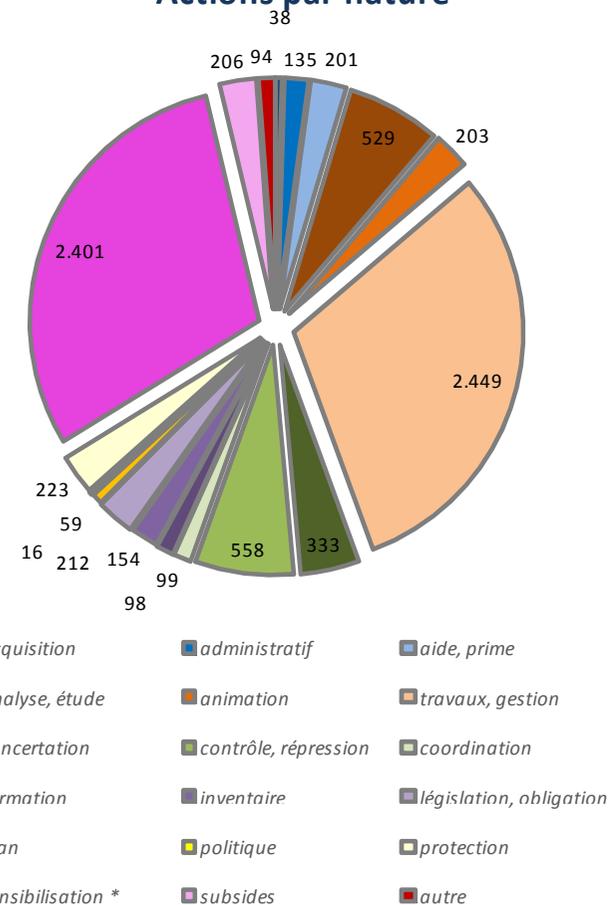
3 977 actions cadrant avec les objectifs de la DCE
dont 425 relatives aux inondations

Hors-DCE :

4 139 actions réparties comme suit :



Actions par nature



* dont information, publication, expositions, communication

1: LES MILIEUX AQUATIQUES : LA FONCTION PISCICOLE



Elaboration d'un plan de gestion piscicole (SPW-Serv Pêche)



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

16



2: ACTIONS DU CR SENNE SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE 2010

1. Soutien aux communes pour le suivi et la complétion du formulaire d'enquête sur les inondations élaboré par le SPW



Enquête Inondations - 13 & 14 Novembre 2010



ENQUETE INONDATIONS - Fiche générale -

LIEU ET DATE DE L'ENQUÊTE

Date de l'enquête :
Nom de la Commune :

ENQUÊTEUR¹

Nom - Prénom :
Fonction :
Organisme :
E-mail :
Téléphone : GSM :
Adresse :

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT D'INONDATION

Date de l'inondation :
Nombre de zones touchées sur le territoire de la commune :

Sur la carte générale (format A1 et 1^{er} page de l'atlas cartographique), une grille est superposée au territoire de la commune (exemple en Annexe I) et représente le découpage des planches IGN en cartes détaillées.

Chaque carte détaillée (A3) correspond à 1/32 d'une planche IGN (ex 38/8) et se numérote de 38/8 Nord 1 à 38/8 Sud 16. Il est demandé de repérer par un cadre les différentes zones touchées par l'événement d'inondation dont il est question dans la présente enquête et de numéroter chaque cadre au format Z1, Z2, etc.

PRISE EN CHARGE DE L'INONDATION

Les données suivantes concernent la prise en charge de l'inondation au moment de l'événement. Il s'agit de détails et de coûts pour l'intervention du service Travaux de la commune, de l'intervention ou pas des pompiers et de la protection civile :

Disposez-vous de ces informations ?

- non → continuez à remplir les autres parties du formulaire d'enquête.
- oui → merci de fournir (même de manière incomplète) ces données
- oui mais ultérieurement → quand pouvons-nous vous recontacter à ce sujet ?

¹ Personne pouvant être recontactée si nécessaire

Fiche générale

- 5 / 19 -

Enquête INONDATIONS

ENGHIEN - 39/1 nord 13

ENGHIEN REBECQ

Z1, Z2, Z3, Z4, Z5, Z6, Z7, Z8, Z9, Z10, Z11, Z12, Z13, Z14, Z15, Z16, Z17, Z18, Z19, Z20, Z21, Z22, Z23, Z24, Z25, Z26, Z27, Z28, Z29, Z30, Z31, Z32

0 75 150 300 M

1 cm = 50 m

Date de l'enquête : Enquêteur :
Remarques :



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT



2: ACTIONS DU CR SENNE SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE 2010

2. Organisation à l'échelon du SBH d'un débriefing avec tous les gestionnaires de cours d'eau sur la gestion des inondations. Débriefing suivi d'un échange d'information sur les pistes à développer en termes de moyens de lutte contre les inondations.



2: ACTIONS DU CR SENNE SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE 2010

3. Dans le cadre de la mise à jours de leur inventaire de terrain, relevé de 36 zones de rétentions potentielles sur les cours d'eau en tête de bassin (essentiellement 3^{ième} et 2^{ième} catégorie).

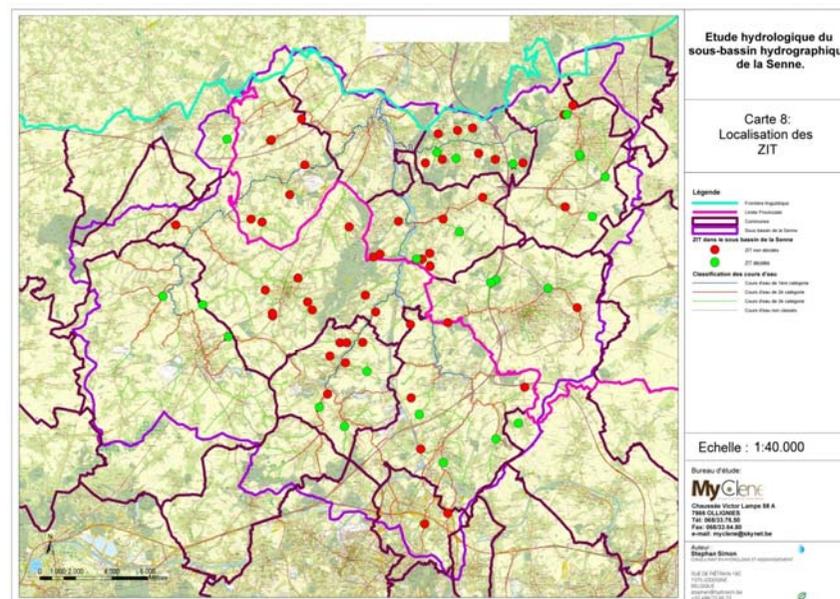
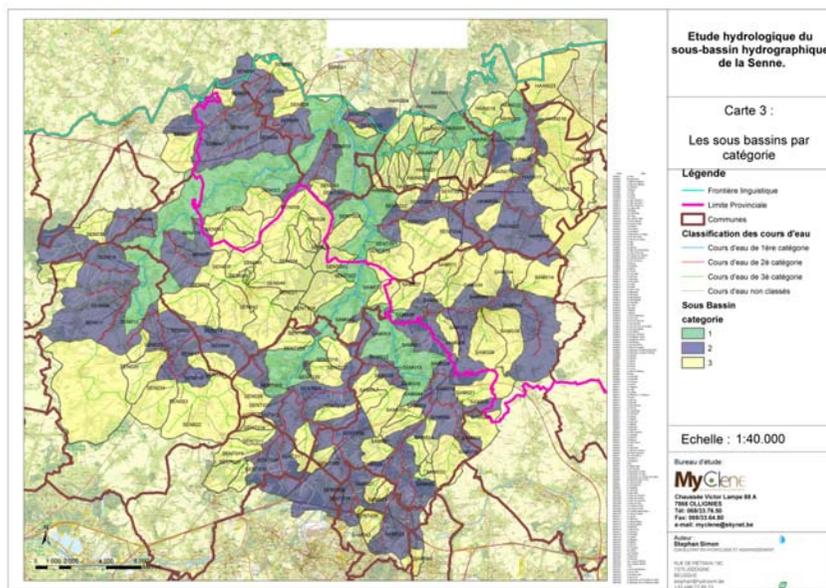


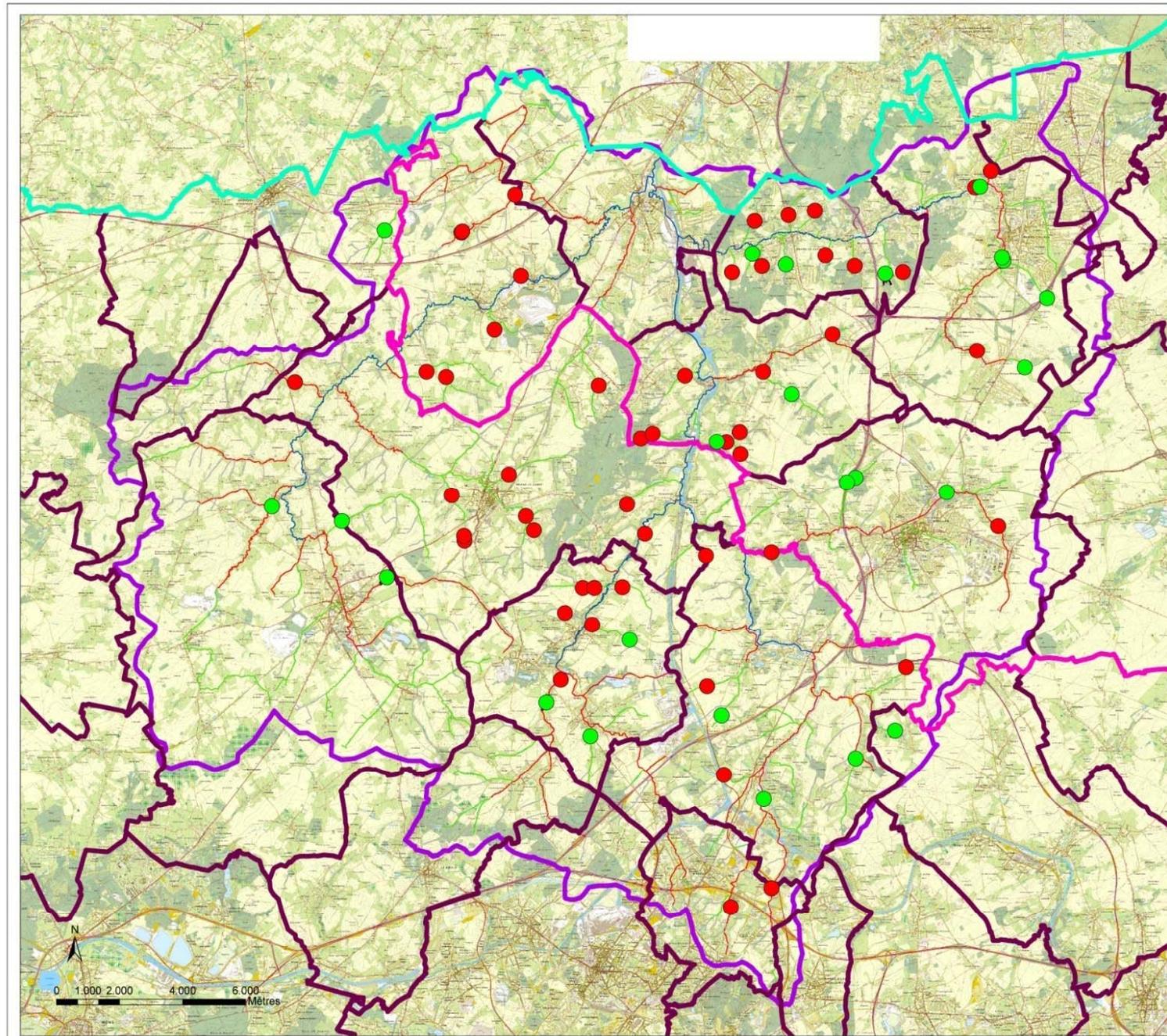
Ex: ZIT potentielle sur la Sennette à Ittre



2: ACTIONS DU CR SENNE SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE 2010

4. Réalisation, par le biais d'un bureau d'étude, d'une étude hydrologique globale du sous-bassin hydrographique de la Senne ayant pour but de définir les zones d'immersion temporaire les plus adéquates à aménager le long des cours d'eau de 3^e et, dans une moindre mesure, de 2^e catégorie. Les résultats de cette étude constitueront un outil d'aide à la décision pour les gestionnaires de cours d'eau communaux et provinciaux en matière de lutte contre les inondations.





Etude hydrologique du sous-bassin hydrographique de la Senne.

Carte 8: Localisation des ZIT

- Légende**
- Frontière linguistique
 - Limite Provinciale
 - Communes
 - Sous bassin de la Senne
- ZIT dans le sous bassin de la Senne**
- ZIT non décidés
 - ZIT décidés
- Classification des cours d'eau**
- Cours d'eau de 1ère catégorie
 - Cours d'eau de 2e catégorie
 - Cours d'eau de 3e catégorie
 - Cours d'eau non classés

Echelle : 1:40.000

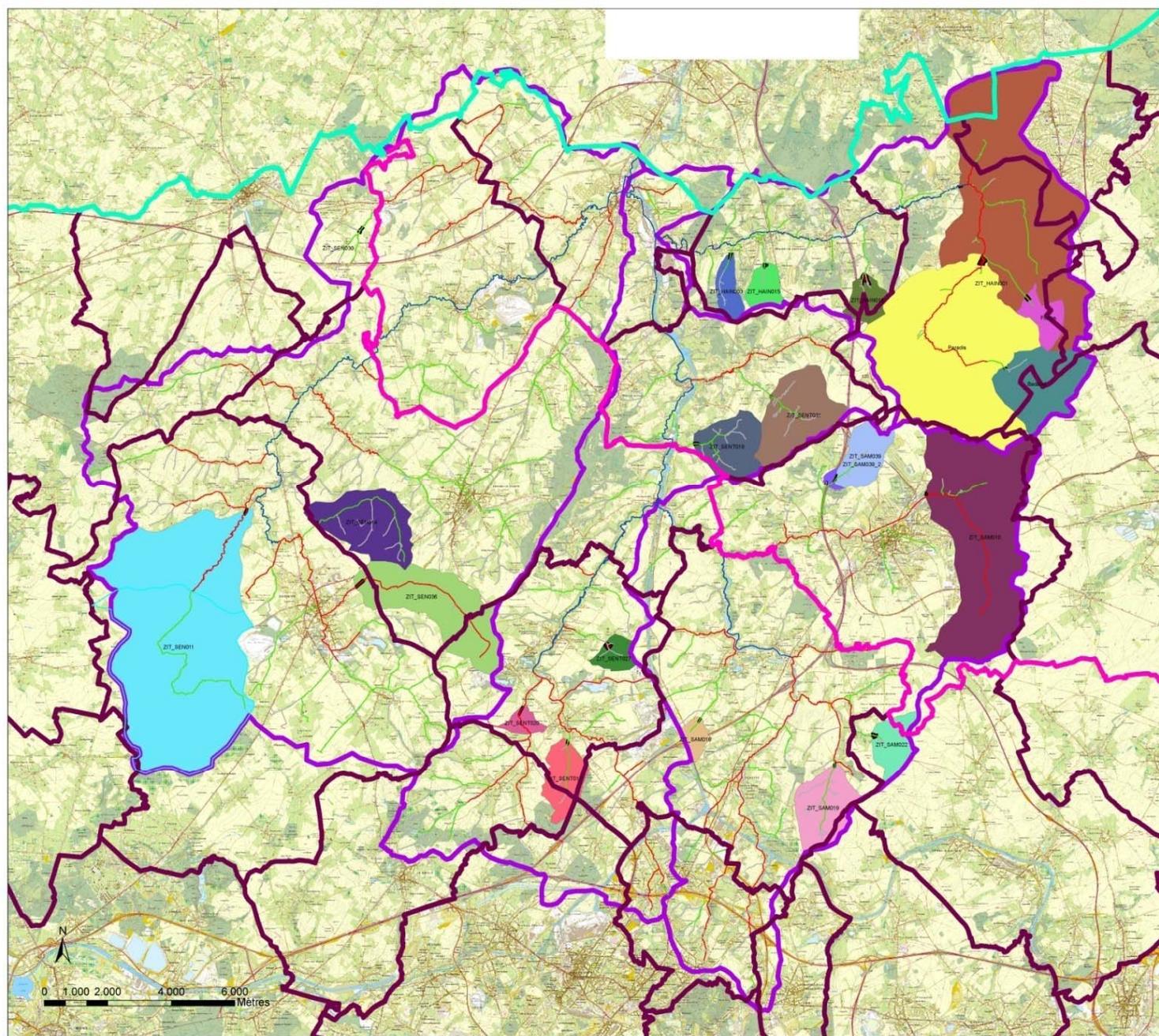
Bureau d'étude:
MyClene
Chaussée Victor Lampe 88 A
7866 OLLIGNIES
Tél: 068/33.76.50
Fax: 068/33.64.80
e-mail: myclene@skynet.be

Auteur :
Stephan Simon
CONSULTANT EN HYDROLOGIE ET ASSAINISSEMENT

RUE DE PIÉTRAIN 19C
1370 JODOIGNE
BELGIQUE
stephan@hydrosim.be
+32 498/72.65.73.

Etude hydrologique du sous-bassin hydrographique de la Senne.

Carte 7: ZIT décidées et leur bassin versant



Légende

	Frontière linguistique		Basins versants des ZIT
	Limite Provinciale		Badoud
	Communes		Florys
	Sous-bassins		Parade
	basin versant de 1ère catégorie		ZIT_HAN001
	Cours d'eau de 1ère catégorie		ZIT_HAN003
	Cours d'eau de 2e catégorie		ZIT_HAN015
	Cours d'eau de 3e catégorie		ZIT_HAN016
	Cours d'eau non classés		ZIT_SAM010
	Basins d'origine		ZIT_SAM016
			ZIT_SAM019
			ZIT_SAM022
			ZIT_SAM039
			ZIT_SAM039_2
			ZIT_SEN011
			ZIT_SEN014
			ZIT_SEN035
			ZIT_SEN036
			ZIT_SEN017
			ZIT_SEN018
			ZIT_SEN020
			ZIT_SEN027
			ZIT_SEN031

Echelle : 1:40.000

Bureau d'étude:

MyClene
UNION ENTRE ENTREPRISES
 Chaussée Victor Lampe 88 A
 7866 OLLIGNIES
 Tél: 068/33.76.50
 Fax: 068/33.64.80
 e-mail: myclene@skynet.be

Auteur :
Stephan Simon
 CONSULTANT EN HYDROLOGIE ET ASSAINISSEMENT

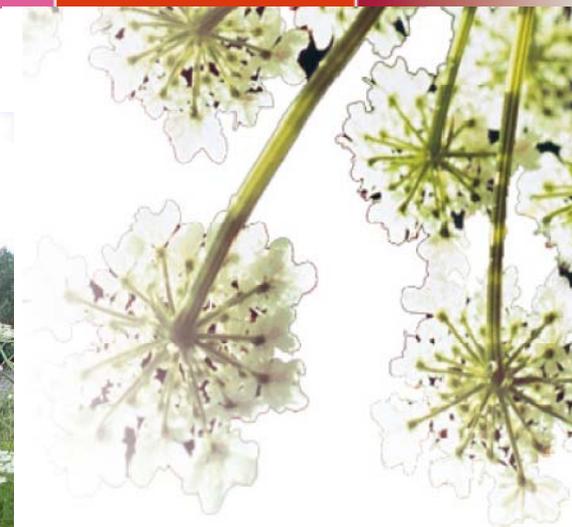
RUE DE PIÉTRAIN 19C
 1370 JODOIGNE
 BELGIQUE
 stephan@hydrosim.be
 +32 498/72.65.73.

3: LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Mise en place d'un plan d'alerte en cas de pollution (SPW, com, prov, société de pêche, riverain, ...)



4: LA BIODIVERSITÉ



Plan d'éradication de la
Berce du Caucase



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

24



Wallonie



Service public
de Wallonie

5: L'ÉCONOMIE DE LA VALLÉE

L'AGRICULTURE



Aménagement abreuvoirs
(DDR)

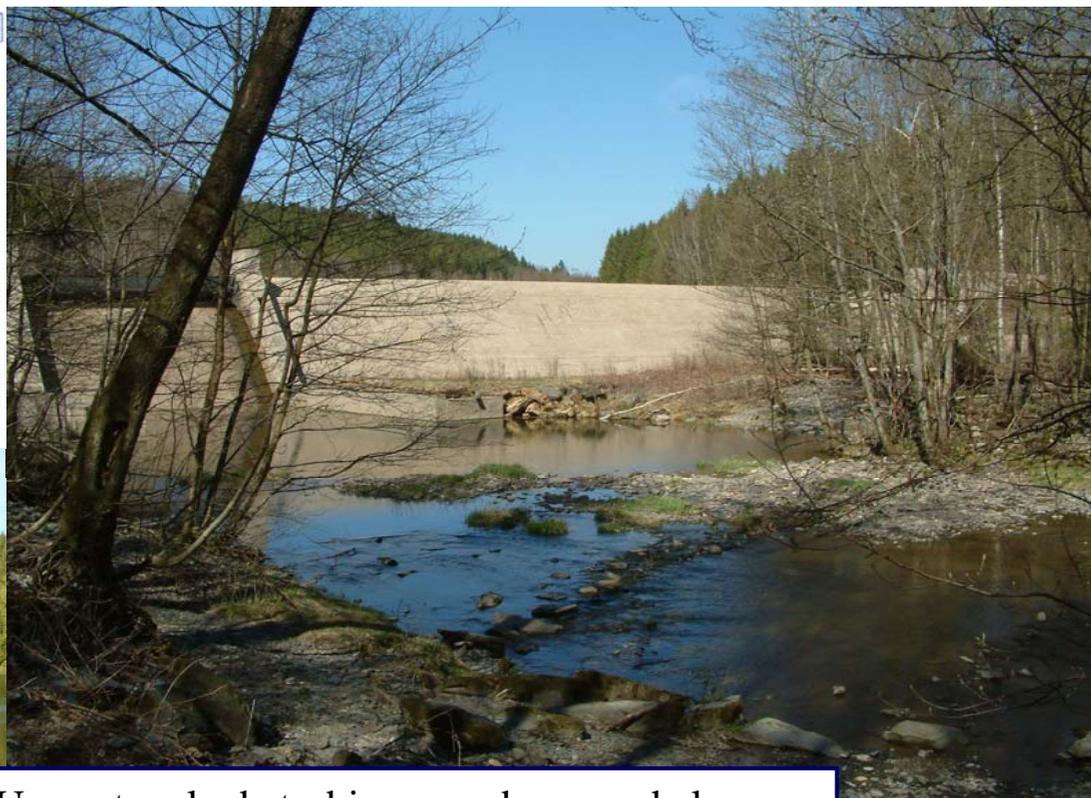
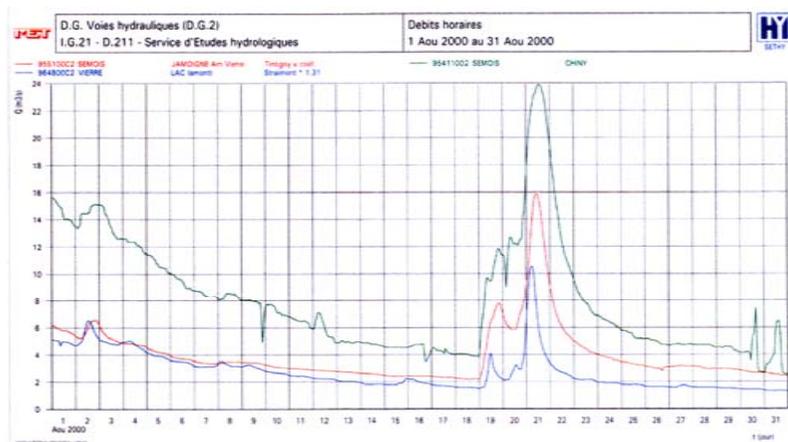


Info. « analyses à la
ferme »
(Nitrawal - Labo
Ecologie prairies UCL)



6: L'ÉCONOMIE DE LA VALLÉE

L'HYDROÉLECTRICITÉ



Un protocole de turbinage au barrage de la Vierre

(Electrabel - DCENN -DNF - Soc. Pêche)



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

26



Wallonie



Service public
de Wallonie

VI. BÉNÉFICES DE LA DÉMARCHE

- Mise en place d'une structure permanente de concertation, de dialogue et de coordination.
- Favorise une meilleure acceptation des actions par les citoyens/secteurs concernés
- Valorisation des actions réalisées par le biais de communiqués, d'expositions, de sensibilisation, ...
- Catalyse la mise en œuvre des PGDH (DCE) à l'échelon local
- Rapprochement administrations/citoyens
- Possibilité offerte à chaque catégorie d'utilisateurs de faire entendre son point de vue
- Centralisation des informations (meilleure connaissance du réseau hydrographique)
- Hiérarchisation des priorités => meilleure affectation des crédits
- Rôle moteur d'initiative locale



VI. BÉNÉFICES DE LA DÉMARCHE

POINTS NEGATIFS

- La participation financière seule paraît suffire aux communes
- Difficulté de saisir la démarche
- Tendance à aborder trop de thématiques



GRAZIE PER LA VOSTRA ATTENZIONE



Site Internet des Contrats de rivière: http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
29

